



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 15 juin 2016

La Fédération SUD-Rail propose aux autres organisations syndicales engagées dans le conflit de dénoncer unitairement les textes régressifs !

Alors que la date de signature de la Convention Collective Nationale de la branche ferroviaire et de l'accord entreprise sur l'organisation du travail à la SNCF est dépassée, ce sont donc les signatures de l'UNSA et de la CFDT sur ces accords régressifs qui valident le recul social que constituent ces textes.

Les syndicats réformistes minoritaires portent donc maintenant une lourde responsabilité envers tous les cheminots et tous les grévistes, car par leur signature, ils cautionnent l'installation du dumping social dans la branche ferroviaire !

Aujourd'hui, le poids des signataires de l'accord d'entreprise ne représente même pas 30% de l'ensemble des cheminots qui vont se le voir appliquer. C'est donc la voix de plus des deux tiers des cheminots qui refusent ce nouveau cadre social qui a été mise à l'écart ; c'est une véritable manipulation de la représentativité syndicale !

Comme au plus fort du conflit, SUD-Rail propose aux autres fédérations syndicales de faire valoir, en commun, le droit d'opposition, pour imposer la réouverture des négociations sur la Convention Collective et sur l'accord entreprise SNCF.